



Process Safety

TÜV SÜD Process Safety · Mattenstrasse 24, CH-4002 Basel

NEWSLETTER 2016-07

TÜV SÜD Process Safety complète ses prestations dans le domaine de l'incendie.

Depuis plusieurs années, les laboratoires de TÜV SÜD Process Safety sont reconnus pour la caractérisation des matériaux de construction selon les normes suisse et les Euroclasses.

Ces services sont maintenant complétés par une activité de conseil liée à la protection incendie.



Pour toute nouvelle construction ou rénovation et ceci quelque soit la nature du bâtiment, les exigences de protection incendie en vigueur dans le pays en question doivent être respectées. Ces exigences conduisent soit à des approches normatives soit permettent une approche par ingénierie. Dans le premier cas, les conditions à remplir sont pré-définies alors que dans le second, ce sont les objectifs de sécurité à atteindre qui le sont.

D'un pays à l'autre, ces exigences diffèrent mais tendent à se rejoindre sur le principe que la sécurité incendie commence à la phase projet, initiée par l'idée de construire ou de rénover et se poursuit jusqu'à la construction et l'exploitation.

De l'idée à la réalisation

On distingue trois étapes :

- 1 / la phase d'étude où l'idée de bâtiment est développée en un projet,
- 2/ la réalisation (phase de construction)
- 3/ l'exploitation du bâtiment.

Dans la phase de développement du projet de construction, l'expertise porte sur le concept de protection incendie. Cette étape est cruciale car en définissant les mesures de protection incendie, les investissements et les contraintes d'exploitation sont figés.

Durant la phase d'appel d'offres, il convient de s'assurer que les exigences de protection incendie définies dans le concept ont bien été prises en compte dans les offres afin d'éviter des correctifs ultérieurs.

Enfin, lors de la phase de réalisation de l'ouvrage, il est nécessaire de s'assurer du respect du concept lors de la construction.

On distingue les points de contrôle suivants :

- Les plans d'exécution doivent retranscrire la philosophie retenue.
- L'exécution doit répondre aux règles de l'art en protection incendie
- Le bon fonctionnement des différents équipements de protection incendie doit être vérifié individuellement lors de la réception.
- La réalisation d'un test intégral permet de vérifier les asservissements et par conséquent que le bâtiment réagira comme le concept de protection incendie le prévoit.
- La documentation doit être transmise au propriétaire afin qu'il puisse exploiter correctement le bâtiment.

Une fois la phase de construction terminée, le respect des limites d'exploitation et la maintenance des équipements de sécurité sont du ressort de l'exploitant.

En fonction de la complexité du bâtiment un responsable de la sécurité incendie doit être nommé. En Suisse, cette personne est appelée chargé de sécurité en protection incendie. Un œil extérieur permet de maintenir le niveau de protection incendie à jour. Ce dernier se traduit par la réalisation périodique d'audits de protection incendie afin de profiter de l'évolution des connaissances.

La protection incendie est donc un ensemble d'engagements allant de l'idée à l'exploitation.

Qui doit assurer cette qualité ?

En Suisse, les phases de concept et de construction sont suivies en fonction de la complexité du bâtiment par des spécialistes ou des experts en protection incendie.

Dans certains pays, des reconnaissances étatiques tels que des agréments ou autres sont nécessaires en fonction des phases concernées

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de renseignements

Contact:

TÜV SÜD Process Safety
Mattenstrasse, 24
CH-4002 Basel
Internet: <http://www.tuev-sued.ch>
Fax +41 (0)61 696 7072

Didier Gandini
Tél. +41(0)78 636 4638
didier.gandini@tuev-sued.ch

Yassir Fellah
Tél. +41 (0)78 698 1013
yassir.fellah@tuev-sued.ch